



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le 06 DEC. 2017

AVIS de L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement –
– Muséum d'Histoire Naturelle de Tours –
Commune de TOURS (37)

VAT 2017-0686

La Direction des Affaires Culturelles de la ville de Tours sollicite l'autorisation visant à régulariser les activités de présentation au public d'espèces non domestiques pour le Muséum d'Histoire Naturelle situé au 3 rue du Président Merville 37 000 Tours.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable à celui-ci. Il vise à permettre d'améliorer sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Tours est un service municipal, rattaché à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Tours. Il propose au public des expositions temporaires et permanentes notamment la présentation d'espèces animales vivantes, principalement des reptiles. Cette activité de présentation au public relève de la rubrique 2140 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Aussi, la ville de Tours a déposé une demande d'autorisation afin de régulariser les activités du Muséum.

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Tours est situé dans l'hyper-centre de la Ville de Tours, dans un secteur communément appelé le Vieux-Tours. Le site est concerné par le périmètre relatif au classement au titre du patrimoine et des monuments historiques du secteur sauvegardé du Vieux-Tours et par le périmètre relatif au classement au titre du patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il est installé dans un bâtiment conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme et parfaitement intégré dans le paysage architectural, à proximité de maisons médiévales typiques, de l'Université de Lettres et de Sciences humaines. Il est à environ 215 m de La Loire dans une zone attractive touristique et contribue par son activité au dynamisme social, culturel et économique de la ville.

La description du projet est claire, appuyée par des plans et des photographies.

2. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Cependant, cet établissement de par sa situation géographique et son activité n'a pas d'enjeu important sur l'environnement.

3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ÉTUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site et de son environnement est pertinente. L'analyse apporte toutes les informations nécessaires permettant de situer le projet dans son contexte au regard des enjeux de la zone d'étude.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

L'analyse présente une étude proportionnée aux enjeux. Le Muséum situé en zone urbaine, utilise les réseaux publics. Concernant les ressources en eau, le Muséum est alimenté uniquement par le réseau public de distribution d'eau potable captée dans des puits de la nappe alluviale de la Loire. Aucun prélèvement n'est effectué directement dans le milieu naturel.

Le dossier mentionne que la consommation totale d'eau du Muséum en 2016 était de 183m³, soit guère plus que celle d'un foyer de 4 personnes. La consommation est relativement modérée au regard de la fréquentation du site et des activités. L'eau est principalement utilisée pour le remplissage et la remise à niveau des aquariums, la fourniture d'eau à boire pour les animaux et le nettoyage des terrariums. Elle est également utilisée pour le nettoyage des sols et des différentes surfaces du Muséum ainsi que dans les sanitaires proposés aux visiteurs (lavage des mains, chasses d'eau).

Les eaux usées sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées géré par Tours Métropole Val de Loire. Ces eaux usées sont ensuite traitées au sein de la station d'épuration de La Grange David avant rejet en Loire.

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, les sources de pollutions sont liées à l'exploitation du bâtiment et difficilement différenciables de la pollution générale de la ville de Tours. Le Muséum abrite un vivarium et des animaux vivants. Aussi, il est susceptible d'engendrer des émissions d'odeurs. Toutefois, l'activité est confinée dans le bâtiment, les salles de travail sont ventilées et sont équipées d'un système d'extraction. Les salles accueillant les animaux sont nettoyées et désinfectées quotidiennement. Étant donné la faible densité d'animaux, ces émissions sont selon le dossier, limitées et difficilement quantifiables.

En termes d'émissions sonores, le bruit apporté par le Muséum peut provenir des visiteurs, notamment des groupes d'enfants ou éventuellement de la ventilation mécanique. Le Muséum a, d'après le dossier, peu d'impact sonore, car il est ouvert au public sur des plages horaires correspondant aux heures de travail de la journée et les animaux vivants présentés au public, principalement, des reptiles émettent peu d'émissions sonores. Le dossier signale à juste titre que le bruit ambiant généré par les activités du centre-ville et particulièrement par le secteur touristique et étudiant du Vieux-Tours est largement supérieur au bruit généré par le Muséum d'Histoire Naturelle.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Les mesures envisagées par l'exploitant pour supprimer et réduire les incidences sur l'eau, l'air, les odeurs et le bruit liées au fonctionnement de l'installation sont précises et présentées clairement dans le dossier. Ces mesures sont réduites en raison des faibles enjeux présentés par le Muséum.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec les plans et programmes concernés notamment le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDD), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ainsi que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et le Plan Local d'Urbanisme, le classement UNESCO et le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre d'une réhabilitation après cessation d'activité paraissent satisfaisantes notamment du fait que les installations à l'intérieur du bâtiment sont facilement démontables et recyclables. Ainsi, le bâtiment pourra être facilement réutilisable pour une nouvelle activité.

3.4. Étude des dangers

L'étude de dangers, présente dans le dossier, analyse de manière satisfaisante l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site. L'analyse révèle que le principal risque est le risque incendie s'agissant d'un site recevant du public. Le site dispose d'un dispositif de sécurité important qui permet une intervention rapide des services de secours et d'incendie de jour comme de nuit. Cette étude conclut à juste titre à une sécurité satisfaisante.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à l'activité de présentation au public d'animaux non domestiques, le dossier est peu développé. Toutefois, ce risque semble limité du fait que les visiteurs n'ont qu'un accès visuel sur les vivariums et les terrariums.

3.5. Étude des risques sanitaires

Concernant l'évaluation des risques sanitaires, l'étude d'impact comporte un volet sanitaire bien identifié et complet.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers aborde l'ensemble des enjeux identifiés et les expose de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le Muséum d'Histoire Naturelle existe de longue date dans l'hyper centre de Tours, il est implanté sur un site classé. Le bâtiment est parfaitement intégré dans le paysage architectural du site. Il n'a aucune incidence potentielle sur l'environnement. Le projet présente une utilisation rationnelle de la ressource en eau et en électricité.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier de bonne qualité générale prend globalement bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires de l'installation, pour l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés. Les impacts sont correctement identifiés et bien traités au regard du peu d'enjeux que le projet présente et de son environnement.

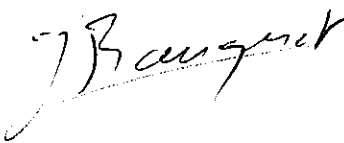
Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente, dans l'ensemble, de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--=--

Le Préfet de région,

L'adjoint au

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales


Jérémie BOUQUET

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le site n'est identifié.
Faune, flore, milieux naturels connectivité biologique	~	Aucune incidence sur le milieu naturel, sur les trames verte et bleue.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Sans objet de part l'emplacement du site en plein centre de Tours.
Eaux superficielles et souterraines et captages d'eau potable	+	Pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau public d'eau potable).
Sols (pollutions)	~	Les activités sont confinées dans le bâtiment.
Air (pollutions) - odeurs	+	peu d'odeur et aucune pollution particulière ne sera émise par les installations.
Déchets	+	Le Muséum ne produit qu'une faible quantité de déchets.
Énergies et changement climatique (émission de CO ₂)	+	La consommation électrique sera celle de l'éclairage intérieur du Muséum.
Risques technologiques	+	Le principal risque technologique est le risque incendie s'agissant d'un site ouvert au public.
Santé	~	Les Installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	~	Le site reçoit 30 000 à 40 000 visiteurs par an environ.
Bruit	+	Le Muséum d'Histoire naturelle est implanté dans le centre-ville de Tours.
Émissions lumineuses	~	Le Muséum est ouvert au public sur des plages horaires correspondant aux heures de travail de la journée : peu d'impact lumineux.
Patrimoine architectural, historique	+	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le site selon le dossier.
Paysages	~	Le muséum d'Histoire Naturelle est déjà présent dans le centre-ville de Tours, il ne soulève aucun enjeu. Des photographies permettent de situer le site dans son contexte.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels :

+++ : très fort

++ : fort

+ : faible

- : présent mais très faible

0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.